



A VANNES le 05/04/2024

## **Surpopulation MA VANNES: Poisson d'avril?!**

**Les mois passent et la situation empire. Ce 02 avril 2024, la maison d'arrêt de Vannes à un taux d'occupation qui a dépassé les 200 % avec 103 personnes détenues pour 51 places. Poisson d'avril?! Non, triste réalité.**

Dans les faits, le chiffre est même de 223 % puisque sur ces 51 places, 6 correspondent à des places de semi-liberté, quartier actuellement fermé.

Pour mémoire, en mars 2022 et 2023, la MA VANNES avait un taux d'occupation de 167 %, en mars 2021 il était alors de 140 %.

**Malgré cette situation inacceptable en terme de conditions de détention et ingérable pour des personnels pénitentiaires déjà éreintés, les arrivants continuent... à affluer à un rythme soutenu.**

**La dernière et énième réforme pénale s'annonce déjà comme un échec:**

La fusion des crédits de peine et réductions supplémentaires de peine a rendu plus difficile l'appréhension de la fin de peine et donc sa préparation concrète.

La LSCPD (libération sous contrainte de plein droit) n'a pas davantage arrangé cette situation au regard du peu d'octroi de celle-ci. Seul effet: le sentiment d'alourdissement de la charge de travail des agents, sans grands effets sur la population incarcérée.

**Il ne sert à rien d'attendre des évolutions législatives** pour agir sur le taux d'occupation des prisons. Dans le climat sécuritaire actuel, rien ne semble prévu en ce sens.

**Il ne sert à rien d'attendre la construction du nouvel établissement pénitentiaire de VANNES**, elle n'aura pas lieu tout de suite et au regard des discours actuels et constats effectués sur les récentes ouvertures, il semble inéluctable qu'elle déborde rapidement.

**Il ne sert à rien de demander des transferts**, les prisons bretonnes débordent avec 145 % d'occupation sur les MA et QMA de la DISP de Rennes.

Et les nouveaux établissements ne parviennent pas à ouvrir la totalité de leurs bâtiments, faute de personnels de surveillance. La logique de l'incarcération à tout crin trouve ainsi ses limites dans les moyens humains. On ouvre des établissements sans se soucier des personnels pour les faire fonctionner!

**Alors quoi ?** Ne pouvant nous résigner à une telle situation, nous continuons et continuerons à dénoncer et réclamer l'application de mesures existantes qui ne placent plus la peine d'emprisonnement comme la peine de référence.

**Au niveau local, nous demandons que des mesures courageuses et immédiates pour vider la Maison d'Arrêt soient prises à la hauteur du problème rencontré:**

- Arrêter d'entasser des êtres humains dans des conditions indécentes, en limitant les incarcérations par des mesures alternatives à l'enfermement des condamnés et des prévenus.
- Octroyer plus systématiquement des réductions de peine ou des aménagements de peine, en s'appuyant notamment sur l'article 707 CPP.